

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

N°C-45/2007

Séance ordinaire du 8 Octobre deux mille sept

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M. Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Monique BAUDIN, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M. Jean-Luc CALAS, M. Didier CODORNIU, M. Jean COSTADAU, M. Gérard CRIBAILLET, M. François DE CORNELISSEN, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, M. Pierre FAIRBANK, Mme Renée FEUILLET, Mme Brigitte FIGUERAS, M. Yvon GARCIA, M. Bernard GEA, M. Michel GREZE, M. André GROBY, Mme Solange IZARD, M. Gérard KERFYSER, M. Louis LABATUT, M. Aimé LAFFON, M. Georges LAMILHAU, M. Robert LOIS, M. Ange MANDELLI, Mme Valérie MAUDHUIT, M. Jean-Michel MENAGER, M. Marc MENETRIER, M. Louis MOLVEAU, M. Michel MOYNIER, M. Claude MULERO, M. Marcel NERIN, Mme Georgette PAIRO, M. Gérard PARRENIN, M. Dominique PETIQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M. Serge REIG, M. Gérard ROUANET, M. Alain SABLAIROL, M. Richard SEVCIK, M. Angelin SICRE, Mme Madeleine SOUCASSE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Louis VIC, M. Michel YAGUE.

Excusés : M. Raymond AGRAZ, M. Jacques BASCOU, Mme Annelise BOUSQUET, M. Jean-Claude JULES, M. Roger LOPEZ, M. Albert SABATIER, M. Emile SEGARRA,

Secrétaire de séance : M. Thierry BARRIERE

OBJET : AMINISTRATION GÉNÉRALE - Modification du siège de la
Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

Monsieur le Rapporteur expose :

Par arrêté n° 2004-11-1337 du 26 mai 2004, Monsieur le Préfet de l'Aude a modifié l'article 2 de l'arrêté n°2002-5210 du 26 décembre 2002 relatif à la fixation du siège de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

A la suite de l'acquisition et de l'aménagement de l'immeuble situé 12, Boulevard Frédéric Mistral, à Narbonne, des espaces ont été équipés afin de permettre la tenue des réunions des instances statutaires de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans ce contexte, il apparaît que le siège de la Communauté d'Agglomération peut être fixé à cette adresse.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la modification du siège de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, en le fixant au 12, Boulevard Frédéric Mistral, 11100 Narbonne (adresse postale : CS 50100 - 11785 Narbonne Cedex).

- de demander à Monsieur le Préfet de l'Aude de modifier en ce sens l'article 2 de l'arrêté n° 2002-5210 du 26 décembre 2002, après que la présente délibération aura été notifiée aux Maires des 18 communes membres et que les Conseils Municipaux concernés se seront prononcés sur la modification du siège, dans les conditions requises pour la création de l'E.P.C.I., conformément à l'article L.5211-20 du CGCT.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :
et de sa publication
le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MOYNIER